

# JE SUIS JEUNE

SAINT-HERBLAIN VILLE ACTIVE POUR SA JEUNESSE

Guide  
pratique  
3/17  
ans

Des activités  
toute l'année  
2026/2027

▼  
Sport et loisirs, musique,  
arts plastiques  
Quelles activités en dehors  
des temps scolaires ?  
Zoom sur les médiathèques  
et ludothèques



# ESPACE familles

saint-herblain  
La Ville

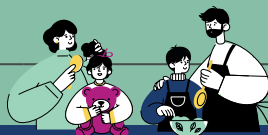
Rapide et pratique, pour faciliter vos démarches en ligne

Mettez à jour votre dossier famille pour profiter des activités

**Cantine, périscolaire, stages sportifs, activités de loisirs...**

- ▶ suivez instantanément vos réservations avec une visualisation globale du planning
- ▶ échangez en direct avec les services de la Ville via une messagerie intégrée
- ▶ mettez à jour votre dossier famille de façon dématérialisée
- ▶ inscrivez vos enfants aux activités à l'année ou ponctuellement
- ▶ inscrivez simultanément les fratries

En juin, juillet et septembre 2026, des permanences sont organisées dans les écoles pour vous informer et vous accompagner dans vos démarches. Prenez rendez-vous auprès du responsable de site de l'école de votre enfant.



[espace-familles.saint-herblain.fr](http://espace-familles.saint-herblain.fr)

Saint-Herblain, Ville active, fait de l'accompagnement des jeunes Herblinois une priorité, pour qu'ils puissent s'épanouir à chaque étape de leur quotidien - temps scolaires, périscolaires et extrascolaires. Faciliter la vie des familles et offrir aux enfants et adolescents des activités riches et variées, telle est l'ambition de la Ville.

Dans ce guide pratique, vous trouverez l'ensemble des offres municipales : activités sportives, culturelles et ludiques, accueils de loisirs, ainsi que les séjours d'été. Un outil conçu pour vous accompagner et permettre à vos enfants de s'ouvrir au monde et de révéler leurs talents.

À vous de vous en saisir !

Bertrand Affilé  
Maire de Saint-Herblain  
Premier Vice-président de Nantes Métropole

Guide pratique annuel 3/17 ans - 2026/27

Hôtel de Ville de Saint-Herblain  
02 28 25 20 00 - saint-herblain.fr

Directeur de publication : Bertrand Affilé,  
Maire de Saint-Herblain, Premier Vice-président  
de Nantes Métropole

Coordination : Audrey Gerbaud, responsable  
du pôle projets et supports de communication

Maquette : Élodie Mamet

Photos : Shutterstock, Freepik

Impression :  
Offset 5 - 3 750 ex  
Juin 2026



# Des activités toute l'année

pour les 3-17 ans

Guide pratique 2026-27

## Sommaire

<b>Des activités en dehors des vacances</b> .....	4
Périscolaire, restauration, sport, pratiques artistiques	
<b>Des activités à chaque période de vacances</b> .....	12
Accueils de loisirs, séjours, offres de loisirs, stages découverte	
<b>S'inscrire aux activités</b> .....	18
Modalités pratiques	
<b>Mettre à jour votre dossier famille</b> .....	19
Modalités pratiques	
<b>Tarifs et calendrier en page centrale</b>	

## Le droit aux loisirs pour tous les jeunes

La Ville de Saint-Herblain accueille tous les enfants quels que soient leurs différences, leurs handicaps, ou leurs particularités. Elle s'engage à mettre en place un accueil adapté, dans la mesure de ses possibilités, pour chaque enfant, à travers une démarche d'intégration en lien avec le projet de l'accueil de loisirs définie avec les parents, l'enfant et l'équipe d'animation. Pour cela, une rencontre au préalable avec la famille et/ou les personnes qui s'occupent de l'enfant est indispensable. N'hésitez pas à signaler toute difficulté ou handicap de votre enfant lors de l'inscription. Vous serez mis·e en contact avec le ou la personne responsable de la structure afin de préparer au mieux son accueil.

## Une offre jeunesse soutenue par la CAF

La Ville de Saint-Herblain est soutenue financièrement par la Caisse d'allocations familiales (CAF) de Loire-Atlantique, dans le cadre de son service accueil de loisirs sans hébergement extrascolaire, de son offre de loisirs et des séjours organisés sur le temps extrascolaire.





# DES ACTIVITÉS en dehors des vacances

Zoom sur



Retrouvez les menus de l'école de votre enfant directement en ligne sur l'application « Nantes dans ma poche », ainsi que les alertes indiquant les perturbations possibles dans l'école de votre enfant. Rendez-vous sur : [metropole.nantes.fr/nantes-metropole-dans-ma-poche](http://metropole.nantes.fr/nantes-metropole-dans-ma-poche)

## Le projet éducatif de territoire (PEDT)

Attachée à l'accès à l'éducation et à l'épanouissement des enfants de 2 à 12 ans, la Ville de Saint-Herblain réaffirme sa volonté d'être l'un des moteurs de leur réussite. Dans le droit fil des trois précédents projets éducatifs de territoire, le PEDT 2024-2027 traduit les grandes orientations de la politique éducative herblinoise.

Ce document de référence, construit avec l'ensemble de la communauté éducative, prend toute la mesure des évolutions sociétales autour de 3 axes :

- la prise en compte de la bifurcation écologique,
- la mise en oeuvre d'une éducation inclusive, citoyenne et respectueuse des différences,
- une vigilance accrue pour assurer la continuité éducative.

Bien consciente que la réussite des enfants repose aussi sur l'inclusion et l'acculturation des parents, la Ville les accompagne dans l'usage des outils numériques tels que l'Espace familles. En construisant ses interventions selon ces trois axes, la communauté éducative toute entière veille à ce que tous les enfants trouvent leur place à l'école et poursuivent une scolarité épanouie. L'enjeu est de taille pour ce PEDT : faire des jeunes Herblinois et Herblinoises de 2 à 12 ans de futurs citoyens éclairés.

## 1 UNE OFFRE AVANT ET APRÈS L'ÉCOLE

**NOUVEAU**  
Pour un accompagnement dans vos démarches (inscrire votre enfant, créer ou mettre à jour votre dossier famille, se connecter à l'Espace familles, mettre en place le prélèvement automatique), vous pouvez désormais prendre vos rendez-vous avec la Direction de l'éducation via le site de la Ville : [saint-herblain.fr](http://saint-herblain.fr)

- Espace démarches ► Rendez-vous
- Choisir un type de rendez-vous ► Éducation

## Les accueils de loisirs périscolaires

**De 7 h 30 à 8 h 30 et de 16 h à 18 h 30**

Un accueil avant et après la classe pour les enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

Sortie des enfants, en fonction de l'arrivée des parents à partir de 16 h 45. Le soir après la classe, un goûter équilibré en fonction du repas du midi est proposé, puis retour des enfants dans les locaux périscolaires ou en extérieur.

### S'inscrire

Après la mise à jour de votre dossier famille : réservation via l'Espace familles (voir p.18-19), annulation ou modification possible jusqu'à la veille 12 h (pour le lundi jusqu'au vendredi de la semaine précédente à 12 h).

Pour participer aux activités proposées par la Direction de l'éducation, votre enfant doit avoir son dossier à jour pour l'année scolaire (dossier famille).  
Détail p.19.

## La pause du midi

**De 11 h 45 à 13 h 45**

Un repas équilibré, précédé ou suivi de temps libres ou d'activités. Avant la reprise de la classe, un temps de relaxation et de retour au calme est instauré afin de permettre aux enfants de retrouver une attitude et une écoute propices aux apprentissages.

### S'inscrire

Après la mise à jour de votre dossier famille : réservation via l'Espace familles (voir p.18-19) pour la semaine suivante avec possibilité de réservation, d'annulation, modification jusqu'à la veille 12 h (pour le lundi jusqu'au vendredi de la semaine précédente à 12 h).

## La garderie du mercredi midi

**De 11 h 45 à 12 h 30**

Pour les enfants qui ne restent pas à l'accueil de loisirs du mercredi après-midi et dont les parents ne peuvent pas venir les chercher dès la sortie de la classe. La réservation est possible occasionnellement ou à l'année.

### S'inscrire

Après la mise à jour de votre dossier famille : réservation via l'Espace familles (voir p.18-19). Annulation possible jusqu'au jeudi 8h de la semaine précédente.

## Facturation unique

La facturation est groupée pour l'ensemble des réservations de la famille. Un paiement unique vous sera demandé à chaque échéance pour toutes les activités souscrites.

## L'accueil de loisirs du mercredi

Pour les enfants scolarisés en maternelle et élémentaire

De 11 h 45 à 16 h 45 avec repas ou de 14 h à 16 h 45 sans repas. Arrivée possible à partir de 13 h 30 et départ jusqu'à 18 h 30.

Sortie des enfants en fonction de l'arrivée des parents à partir de 16 h 45.

- Un accueil de loisirs avec ou sans repas, dans l'école ou une école à proximité organisé chaque mercredi.
- Des activités éducatives, sportives, manuelles, culturelles selon le choix de l'enfant et encadrées par l'équipe d'animation.

### S'inscrire

Après la mise à jour de votre dossier famille : réservation via l'Espace familles (voir p.18-19). Possibilité d'ajouter, supprimer ou modifier une réservation jusqu'au jeudi 8 h de la semaine précédente.

Passé ce délais, pas d'annulation possible. Toute réservation est définitive et facturée.

Ou, uniquement pour les familles n'ayant pas la possibilité de réserver via l'Espace familles : retourner la fiche de réservation à la Direction de l'éducation, téléchargeable sur [saint-herblain.fr](http://saint-herblain.fr) ou sur demande à la Direction de l'éducation.

Facturation unique Voir p.5

**1 À noter :** l'accueil de loisirs de la Bernardière est fermé pour travaux de rénovation jusqu'en 2027. Afin de garantir les mêmes capacités d'accueil, l'accueil de loisirs est relocalisé dans les locaux de l'ancien collège Ernest Renan, rue de la Mayenne. Pour plus d'informations, contacter la Direction de l'éducation : 02 28 25 26 39.

### DIRECTION DE L'ÉDUCATION

9 rue de Charente - 02 28 25 26 39  
education@saint-herblain.fr  
Mairie de Saint-Herblain  
Adresse postale :  
BP 50167 - 44802 Saint-Herblain cedex  
Ouvert lundi, mercredi et vendredi de 9 h à 17 h (en continu)  
Mardi et jeudi de 9 h à 13 h  
(accueil sur rendez-vous possible dès 8 h)  
espace-familles.saint-herblain.fr

## Les accueils de loisirs périscolaires et du mercredi

\*Ouvert le mercredi

### Jacqueline-Auriol \*

Maternelle - 3 à 6 ans (PS-GS) : 06 13 60 28 62  
Élémentaire - 7 à 10 ans (CP-CM2) : 06 68 22 72 80  
33 rue des Calvaires

### Beauregard \*

Maternelle - 3 à 6 ans (PS-GS)  
Élémentaire - 7 à 10 ans (CP-CM2)  
02 40 36 87 84  
22 avenue de Beauregard

### Buzardières \*

Maternelle - 3 à 6 ans (PS-GS)  
Élémentaire - 7 à 10 ans (CP-CM2)  
02 28 25 24 95  
21 rue des Buzardières

### René-Guy-Cadou

Maternelle - 3 à 6 ans (PS-GS)  
Élémentaire - 7 à 10 ans (CP-CM2)  
02 28 25 24 91  
2 rue du Bois de Lagland

### Condorcet \*

Maternelle - 3 à 6 ans (PS-GS)  
Élémentaire - 7 à 10 ans (CP-CM2)  
02 28 25 26 54  
Rue du Tillay

### Crémetterie

Maternelle - 3 à 6 ans (PS-GS)  
Élémentaire - 7 à 10 ans (CP-CM2)  
02 40 36 24 54  
15 rue de l'École

### Françoise-Giroud

Maternelle - 3 à 6 ans (PS-GS)  
Élémentaire - 7 à 10 ans (CP-CM2)  
02 28 03 82 66  
5 chemin de la Solvardière

### 1 Bernardière \*

Maternelle - 3 à 6 ans (PS-GS)  
Élémentaire - 7 à 10 ans (CP-CM2)  
02 40 43 67 83  
Rue de la Mayenne

### Grands-Bois \*

Maternelle - 3 à 6 ans (PS-GS) : 02 28 25 27 01  
Élémentaire - 7 à 10 ans (CP-CM2) : 02 51 83 80 75  
9 avenue des Grands-Bois

### Stéphane-Hessel \*

Maternelle - 3 à 6 ans (PS-GS)  
Élémentaire - 7 à 10 ans (CP-CM2)  
02 28 25 27 02  
2 rue Pauline Kergomard

### Joli-Mai

Maternelle - 3 à 6 ans (PS-GS)  
Élémentaire - 7 à 10 ans (CP-CM2)  
02 40 78 94 85  
66 avenue de Cheverny

### Nelson-Mandela \*

Maternelle - 3 à 6 ans (PS-GS)  
Élémentaire - 7 à 10 ans (CP-CM2)  
02 28 25 27 25  
3 rue du Danube

### Rabotière \*

Maternelle - 3 à 6 ans (PS-GS) : 02 28 03 81 19  
Élémentaire - 7 à 10 ans (CP-CM2) : 02 28 25 24 98  
4 rue de Saint-Servan

### Sensive

Maternelle - 3 à 6 ans (PS-GS) : 02 28 25 26 99  
Rue du Cantal  
Élémentaire - 7 à 10 ans (CP-CM2) : 02 40 95 06 33  
Rue de Gironde

### Soleil Levant \*

Maternelle - 3 à 6 ans (PS-GS)  
Élémentaire - 7 à 10 ans (CP-CM2)  
02 40 43 59 39  
38 rue de la Blanche



## École municipale des sports

### Enfants nés entre 2016 et 2022 (moyenne section au CM2)

À l'année, l'École municipale des sports permet aux enfants nés en 2021 ou 2022 (de moyennes et grandes sections) de développer leur motricité (courir, lancer, sauter, attraper, s'équilibrer, rouler...) en pratiquant divers jeux et exercices en groupe. À chaque période, une nouvelle famille d'activité est à découvrir : gymnastique, jeux d'opposition, jeux athlétiques, jeux collectifs, jeux de raquettes, activités de glisse...

Les enfants nés entre 2016 et 2020 (CP au CM2) ont, quant à eux, la possibilité de s'initier à différentes activités physiques au cours de l'année (ex : basket, handball, kinball, roller, tennis, badminton, gymnastique, athlétisme, jeux d'opposition, ultimate, course d'orientation...). Le but est de continuer à développer leur motricité en jouant collectivement, et de les aider à trouver une activité qu'ils auraient envie de poursuivre et d'approfondir en club.

Une séance d'une heure par semaine dans un équipement sportif herblinois :

- le mercredi en fin d'après-midi • le jeudi en fin d'après-midi
- le vendredi en fin d'après-midi • le samedi matin.

Horaires détaillés sur [saint-herblain.fr](http://saint-herblain.fr)

### S'inscrire

Après la mise à jour de votre dossier famille : pré-inscription via l'Espace familles (voir p.18-19) ou à l'accueil du Carré des services jusqu'au 28 juin 2026.

Proposition d'inscription définitive à l'issue d'un tirage au sort. Après confirmation de la pré-inscription, il est possible de faire une séance d'essai courant septembre.

Dès participation à une 2<sup>e</sup> séance, l'inscription est définitive et engage l'inscrit sur l'ensemble de l'année.

En deçà des 28 séances dues, la Ville s'engage à rembourser les séances annulées. Ce remboursement s'effectue en fin d'année. Dans les cas de force majeure, de fermeture longue et non prévisible d'équipements (ex : événement climatique, crise sanitaire...), donnant lieu à une annulation

conséquence des activités annuelles pour une période indéterminée, deux cas de figure peuvent être mis en place :

- 1 • Après inscription définitive et avant règlement des usagers, la facturation peut alors intervenir à la fin de la saison, en année n+1, au prorata des séances dues.
- 2 • Après facturation et règlement des usagers, le remboursement des séances non réalisées s'effectue en fin d'année scolaire.

Aucun remboursement en cas d'abandon, sauf cas particuliers : déménagement de la famille, maladie grave de l'enfant (certificat médical à fournir), perte d'emploi ; ou cas de force majeure selon l'appréciation des services de la Ville. Remboursement en déduction des séances réalisées sur présentation d'un justificatif et d'une demande écrite motivée. 7

### Enfants nés entre 2012 et 2016 (CM2 à la 3<sup>e</sup>)

À l'année, une offre sportive gratuite adaptée aux jeunes nés entre 2012 et 2016 est proposée pour découvrir et pratiquer des activités physiques et sportives.

Plus de renseignements sur [saint-herblain.fr](http://saint-herblain.fr)

### S'inscrire

À partir du 8 septembre 2026, en remplissant une fiche d'inscription directement sur les lieux de pratique.

## École de nage

### Enfants nés entre 2012 et 2020 (CP à la 3<sup>e</sup>)

Une fois par semaine, les cours sont dispensés dans les 2 piscines municipales pour les enfants nés entre 2012 et 2020 (Ernest-Renan ou Bourgonnière).

#### Pour les enfants du CP à la 6<sup>e</sup>

Activités de familiarisation, apprentissage, perfectionnement.

#### Pour les enfants du CM2 à la 3<sup>e</sup>

Activités de perfectionnement et approche des autres disciplines aquatiques.

Plus de renseignements sur [saint-herblain.fr](http://saint-herblain.fr)

### S'inscrire

1 • Test de niveau à effectuer dans l'une des piscines municipales sur les horaires définis à cet effet.

Pré-inscription via l'Espace familles (voir p.18-19). Scannez et déposez la fiche remise à l'issue du test de votre enfant : dans la rubrique « Mes démarches » puis « Mes documents » (en JPEG ou PDF).

2 • Confirmation de l'inscription après la validation de votre dossier d'inscription.

## DIRECTION DES JEUNESSES, DES SPORTS ET DE L'ACTION SOCIOCULTURELLE

Le Carré des services publics  
15 rue d'Arras - 02 28 25 22 60  
Adresse postale : Mairie de Saint-Herblain  
DJSAS - BP 50167 - 2 rue de l'Hôtel de Ville  
44802 Saint-Herblain Cedex  
Ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30  
espace-familles.saint-herblain.fr



## MAISON DES ARTS



La Maison des Arts enseigne la musique, les arts plastiques et les arts numériques aux débutants et amateurs, à partir de 3 ans pour les musiciens et les plasticiens. La grande diversité des esthétiques abordées permet à chacune et chacun de découvrir et de pratiquer selon ses envies et quels que soient son âge et son niveau.

### Elle propose :

- des interventions en milieu scolaire, périscolaire et en structures d'accueil de petite enfance
- des cours en musique, en arts plastiques et en arts numériques
- des CHAM\* voix (école Nelson-Mandela) et CHAM instruments (collège Anne-Frank)
- des équipements et un accompagnement en musiques actuelles
- un accompagnement aux pratiques amateurs
- des projets participatifs
- des stages artistiques

La Maison des Arts est réservée aux Herblinois pour les cours individuels de musique.

\* CHAM : Classe à horaires aménagés musique

## Des activités à l'année

### Musique

#### S'initier et découvrir

##### Sur inscription

##### De la moyenne section au CM2

Avant de débiter un instrument, la Maison des Arts propose aux plus jeunes élèves une première approche sensorielle et corporelle de la musique (moyenne section), une initiation par le chant, le mouvement et les petites percussions (grande section), ainsi qu'une découverte des instruments pour les CM2.

#### Débiter un instrument

##### Sur inscription

##### À partir du CE1 / ados / adultes

Chanter et jouer ensemble, tel est l'enseignement de la musique à la Maison des Arts. Les élèves y apprennent à jouer d'un instrument, à chanter seul ou en groupe, et à pratiquer dans de nombreux ateliers et orchestres collectifs explorant des styles très diversifiés : classique, jazz, musiques du monde, musique ancienne...

**À noter :** s'inscrire dans une pratique instrumentale nécessite de s'inscrire également dans une pratique collective, choisie en lien avec l'enseignant. Ainsi, l'élève peut suivre au choix :

- Une cours instrumental et une pratique collective (vocale ou instrumentale).
- ou une pratique collective seule (vocale ou instrumentale).

Programme consultable sur le site [maisondesarts.saint-herblain.fr](http://maisondesarts.saint-herblain.fr)



### Musique et arts plastiques

#### Sur inscription

#### De la petite section au CP

La Maison des Arts offre aux plus jeunes élèves la possibilité de suivre un cours mêlant les deux disciplines, musique et arts plastiques, afin de les sensibiliser à différentes expressions artistiques.

À chaque âge son format :

- Jardin artistique (petite section - moyenne section)
- Éveil (moyenne section - grande section)
- Parcours (CP).

### Arts visuels

#### Sur inscription

#### À partir du CP / ados / adultes

Ouvert aux enfants, adolescents et adultes, l'enseignement des arts visuels explore de nombreuses formes comme la peinture, la gravure, la photographie, la sculpture, les assemblages, le dessin, la BD, les installations ou la création numérique. Les cours sont collectifs et s'adressent à tous, débutants ou non. Les formats sont adaptés aux âges et disciplines enseignées.



Un lieu est dédié aux groupes de musiques actuelles amateurs : Terminus 3. Les groupes peuvent y répéter dans des studios accessibles 7j/7j de 9 h à 2 h du matin.

### S'inscrire

Les pré-inscriptions s'effectuent en ligne. L'inscription est définitive à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2026. Aucun remboursement n'est effectué en cas d'abandon sauf cas exceptionnels et sur présentation d'un justificatif (déménagement, perte d'emploi, maladie...).

Les activités à la Maison des Arts sont facturées au taux d'effort basé sur le quotient familial CAF (voir tarifs calendrier en page centrale).

Les activités peuvent être réglées en 10 fois par prélèvement automatique ou en une seule fois par tout autre moyen de paiement (paiement en ligne, carte bancaire, espèces, chèques vacances, chèques).

Retrouvez le calendrier des inscriptions et des ré-inscriptions sur le site [maisondesarts.saint-herblain.fr](http://maisondesarts.saint-herblain.fr)

### MAISON DES ARTS

26 rue de Saint-Nazaire - 02 28 25 25 80  
[maisondesarts@saint-herblain.fr](mailto:maisondesarts@saint-herblain.fr)  
[maisondesarts.saint-herblain.fr](http://maisondesarts.saint-herblain.fr)

#### Horaires périodes scolaires

Lundi : 14 h - 19 h  
 Mardi, jeudi et vendredi : 10 h - 12 h 30 et 13 h 30 - 19 h  
 Mercredi : 9 h 30 - 12 h 30 et 13 h 30 - 19 h  
 Samedi : 9 h - 13 h

#### Vacances scolaires

Lundi au vendredi : 14 h - 18 h  
 Mardi au vendredi : 14 h - 18 h (été)  
 La Maison des Arts est fermée pendant les vacances de Noël.

2 ANTENNES  
 Nord - Mandela - 3 rue du Danube - Quartier Nord Bourg - Jacqueline Auriol - 25 rue des Calvaires - Quartier Bourg

TERMINUS 3  
 3 rue Gustave Eiffel - Quartier Atlantis

## Calendrier

### Fermetures

Mercredi 22 juillet 2026 à 18 h  
 Réouverture mardi 25 août 2026 à 14 h

Samedi 19 décembre 2026 à 13 h  
 Réouverture lundi 4 janvier 2027 à 14 h

### Horaires d'été

Mardi au vendredi de 14 h à 18 h :  
 8 au 22 juillet puis du 25 août au 4 sept. 2026

### Réouverture aux horaires habituels

Lundi 7 septembre 2026

### Nouvelles inscriptions à l'année

Réouverture des pré-inscriptions en ligne le 25 août 2026.

Plus d'infos sur le site [maisondesarts.saint-herblain.fr](http://maisondesarts.saint-herblain.fr)

### Ouverture des inscriptions aux stages artistiques

Lundi 21 septembre 2026  
 Lundi 25 janvier 2027  
 Lundi 22 mars 2027



Toute l'année, La Bibliothèque propose des animations autour du livre, du jeu et du cinéma. Elle programme également des rencontres avec des artistes et des performances dans les domaines des arts plastiques de la danse et du théâtre. La programmation est disponible en ligne sur le site de La Bibliothèque.

### **Autour de la lecture et des histoires - À partir de 3 ans** **Sur mon L**

Dans tous les équipements de La Bibliothèque  
Histoires et albums lus à haute voix.

### **Des histoires en toutes langues**

#### **Bibliothèque Bellevue**

La Bibliothèque convie les parents et les enfants à lire et écouter des albums dans la langue de leur choix.

#### **Club manga**

#### **Bibliothèque Bellevue**

Pour les enfants et adolescents de 10 à 14 ans. Le jeudi pendant les petites vacances scolaires : 29 octobre 2026, 4 mars 2027 et 29 avril 2027.

### **Voyage à la découverte des sciences**

#### **Médiathèque Bourg**

Lectures, écoute et observation pour les petits curieux qui aiment comprendre le monde.

### **Autour du jeu - À partir de 3 ans**

#### **L'heure du jeu vidéo**

#### **La Ludothèque et médiathèque Gao-Xingjian**

Découverte d'un jeu vidéo accompagnée par un·e ludothécaire.

#### **Jeux du moment**

#### **Dans tous les équipements de La Bibliothèque**

Retrouvez chaque trimestre une offre renouvelée de jeux, sur place dans les espaces ludiques du réseau.

#### **Soirées jeux**

#### **Médiathèque Bourg**

Des activités animées dans une ambiance conviviale.

#### **Quoi de neuf ?**

#### **La Ludothèque**

Découverte des dernières nouveautés en jeu de société pour petits et grands.

### **Autour d'une thématique - À partir de 8 ans**

#### **L'heure des p'tits curieux**

#### **Médiathèque Bourg**

Découverte scientifique par l'exploration de livres, jeux, applications ou par la manipulation.

### **Autour du cinéma - À partir de 3 ans**

#### **Médiathèque Charles-Gautier-Hermeland**

Projections sur grand écran d'un film issu de la collection de La Bibliothèque.

*Animations gratuites. Plus d'infos sur [la-bibliotheque.com](http://la-bibliotheque.com)*



*Médiathèque  
Charles-Gautier-Hermeland  
Rue François-Rabelais  
02 28 25 25 25*

*La Ludothèque  
Le Grand B  
11 rue de Dijon  
02 28 25 22 93*

*Médiathèque Gao-Xingjian  
17 avenue de l'Angevinière  
02 28 25 25 50*

*Médiathèque Bourg  
Espace 126  
126 bd François Mitterrand  
02 28 25 25 28*

*Bibliothèque Bellevue  
Maison des Arts  
26 rue de Saint-Nazaire  
02 28 25 25 52*



### **Herbulles**

**Du 12 au 24 octobre 2026  
dans les équipements  
de La Bibliothèque  
et dans toute la ville.**

Le festival Herbulles est consacré à la bande dessinée et à l'illustration jeunesse. C'est l'occasion de voir des expositions, rencontrer des auteurs, pratiquer le dessin dans des ateliers et découvrir plein d'autres propositions surprenantes !

### **Expositions et installations**

**Tout au long de l'année,  
La Bibliothèque transforme  
certains de ses espaces pour  
vous proposer des expositions  
et des installations autour du  
livre, du jeu, des arts...**

Pour s'immerger dans d'autres univers, rencontrer des artistes, découvrir un livre.

### **Les Nuits de la lecture**

**En janvier 2027 dans tous  
les équipements de La  
Bibliothèque.**

À l'occasion de cet événement national, La Bibliothèque reste ouverte jusque tard dans la soirée et invite les familles à profiter d'un programme riche en surprises, placé sous le signe de la convivialité.

### **Le Festival des jeux**

**Du 20 février au 6 mars 2027  
Pendant les vacances de février  
dans tous les équipements de La  
Bibliothèque et dans toute la ville.**

Figurines ou motricité, jeux vidéo, jeux de société ou de construction, sur plateau ou grandeur nature, le Festival des jeux propose des espaces de jeu et des rendez-vous pour tous les âges et pour tous les goûts. Entièrement gratuit, c'est un temps de découverte, de rencontre et d'expression autour du jeu avec des animations dans les quartiers, un weekend ludique à la Carrière et un prix, le Double6, qui invite chacun à voter pour son jeu favori.

**LA BIBLIOTHÈQUE**

[la-bibliotheque.com](http://la-bibliotheque.com)  
[la-bibliotheque@saint-herblain.fr](mailto:la-bibliotheque@saint-herblain.fr)



# DES ACTIVITÉS à chaque période de vacances



## 1 DES ACCUEILS DE LOISIRS 3/10 ANS<sup>1</sup>

### L'accueil de loisirs<sup>1</sup> de la petite section au CM2

Jusqu'à la 6<sup>e</sup> durant les vacances  
d'été uniquement

#### Modalités

**Journée avec repas** de 9 h à 16 h 45  
(arrivée possible à partir de 7 h 45  
et départ jusqu'à 18 h).

**Après-midi sans repas** de 14 h à 16 h 45  
(arrivée possible à partir de 13 h 30  
et départ jusqu'à 18 h).

Sortie des enfants en fonction  
de l'arrivée des parents à partir  
de 16 h 45.

L'enfant est accueilli dans  
la structure de son choix dans la  
limite des places disponibles.

#### Des accueils de loisirs thématiques :

Accueils de loisirs et sports ou  
accueils de loisirs et activités  
artistiques sont proposés aux  
vacances d'automne, d'hiver et  
de printemps.

La liste des structures ouvertes  
vous sera communiquée  
au moment des périodes  
d'inscription (programme  
« Je suis jeune vacances » à  
disposition dans les lieux publics,  
les accueils périscolaires,  
via la messagerie et la page  
d'actualité de l'Espace familles  
et sur [saint-herblain.fr](http://saint-herblain.fr) avant  
chaque période de vacances).

Contactez la Direction  
de l'éducation (page 6).

### Un circuit en car organisé pour les enfants d'élémentaire

Réservation du transport et sélection de  
l'arrêt via l'Espace familles lors de la  
réservation de l'accueil de loisirs (voir tuto  
via l'Espace familles).

À noter : l'enfant sera récupéré à l'aller et  
déposé au retour au même endroit, sur toute  
la durée de l'accueil de loisirs choisi lors de  
son inscription.

#### S'inscrire

Après la mise à jour de votre dossier  
famille : réservation via l'Espace familles  
(voir p.18-19).

Possibilité d'inscription au plus tard 11  
jours avant le premier lundi des vacances.  
Possibilité de supprimer une réservation  
au plus tard 15 jours avant le premier  
lundi des vacances (sauf vacances d'été :  
3 semaines avant).

Passé ce délai, pas d'annulation possible.  
Toute réservation est définitive et  
facturée.

Ou, uniquement pour les familles n'ayant  
pas la possibilité de réserver via l'Espace  
familles : retourner la fiche de réservation  
à la Direction de l'éducation, disponible  
le programme d'activités vacances 3/17  
ans ou téléchargeable sur [saint-herblain.fr](http://saint-herblain.fr).

#### Déclarer l'absence de votre enfant à l'accueil de loisirs

Signaler impérativement l'absence  
de l'enfant au plus tard avant 10 h le jour  
même de l'absence :

- à la Direction de l'éducation  
au 02 28 25 26 39 (et non à l'accueil  
de loisirs)
- ou via l'Espace familles, rubrique  
« Signaler une absence ».

Fournir dans les 3 jours suivant  
l'absence un justificatif ou un certificat  
médical :

- en ligne via l'Espace familles
- ou sur place auprès de la direction
- ou par courrier (cachet de La Poste  
faisant foi).

L'absence ne sera pas facturée qu'à  
cette double condition. Une absence  
non signalée est facturée, même avec  
un justificatif.

#### Facturation unique

La facturation est groupée pour l'ensemble  
des réservations de la famille. Un paie-  
ment unique vous sera demandé à chaque  
échecance pour toutes les activités souscrites.

**NOUVEAU**  
Pour un accompagnement  
dans vos démarches (inscrire  
votre enfant, créer ou mettre à jour  
votre dossier famille, se connecter  
à l'Espace familles, mettre en place le  
prélèvement automatique), vous pouvez  
désormais prendre vos rendez-vous avec la  
Direction de l'éducation via le site de la Ville :  
[saint-herblain.fr](http://saint-herblain.fr)  
► Espace démarches ► Rendez-vous  
► Choisir un type de rendez-vous  
► Éducation



## 2 DES SÉJOURS D'ÉTÉ 5/17 ANS

### Les séjours de 5 ans révolus (grande section) à la terminale (17 ans)

Des séjours de vacances à dominante sportive, culturelles, nature avec des destinations variées sont organisés. Une offre de séjours est proposée dans la plaquette « Séjours d'été » (sortie 1<sup>ère</sup> quinzaine de mars). Lors de l'attribution des places, une priorité est donnée aux familles herblinoises.

#### S'inscrire

Après la mise à jour de votre dossier famille : pré-inscription via l'**Espace familles (voir p.18-19)** pour les séjours 5-12 ans et 13-17 ans ou directement à la Direction des jeunes, des sports et de l'action socioculturelle pour les séjours 13-17 ans (deux choix de séjour). Proposition d'inscription définitive à l'issue d'un tirage au sort. La confirmation d'inscription à un séjour devra être adressée aux directions organisatrices\* au plus tard le 15 mai (dossier administratif). Le règlement devra être effectué en totalité au plus tard le 1<sup>er</sup> juin 2027. L'annulation à un séjour est possible mais doit être formulée par écrit auprès de la direction organisatrice.

En cas de désistement au séjour :

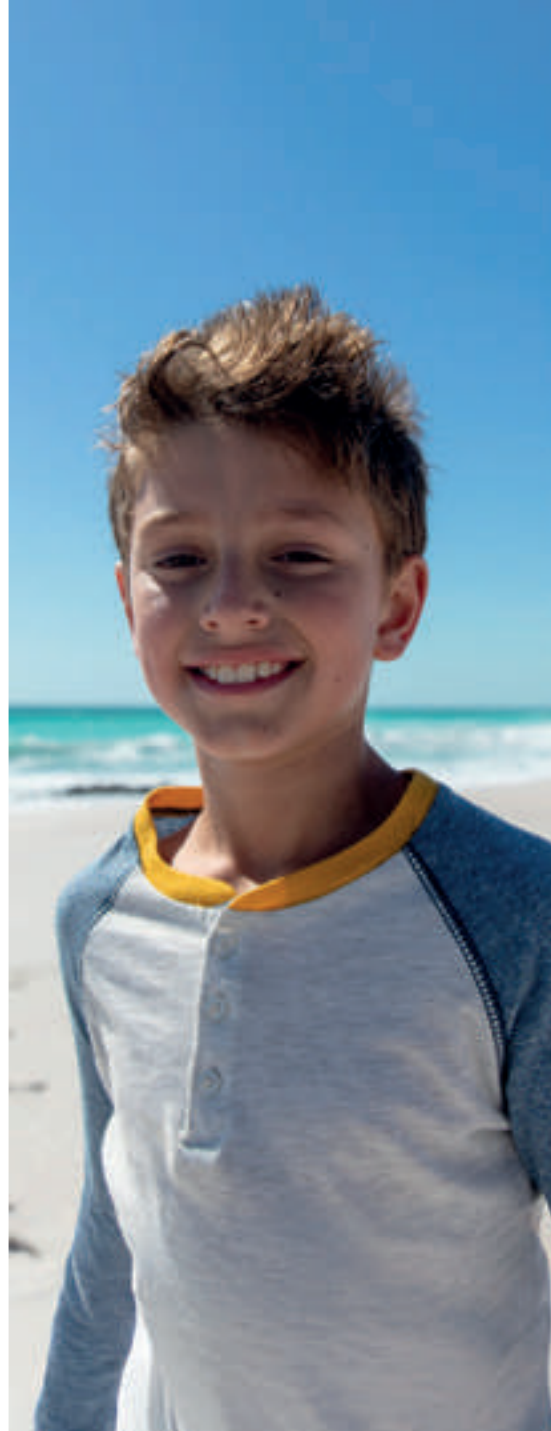
- avant le 15 mai, le séjour est remboursé en totalité en cas de paiement de celui-ci sans justificatif à fournir.
- entre le 15 mai et le 1<sup>er</sup> juin, 50 % du séjour sera facturé ou remboursé à hauteur de 50 % en cas de paiement total de celui-ci (sauf exception ci-dessous).
- après le 1<sup>er</sup> juin aucun remboursement n'est possible (sauf exception ci-dessous).

En cas de désistement lié à une raison médicale justifiée par un certificat médical, ou en cas de force majeure sur présentation de justificatifs et selon l'appréciation des services, un remboursement du montant du séjour est possible.

Si l'arrêt ou l'annulation du séjour intervient sur décision de la Ville pour non-respect du règlement intérieur, aucun remboursement ne sera appliqué.

En cas d'interruption ou d'annulation d'un séjour par la Ville, un remboursement au prorata du nombre de jours non réalisés sera effectué.

\* Contacter la Direction de l'éducation (5-12 ans) ou la Direction des jeunes, des sports et de l'action socioculturelle (13-17 ans) (pages 6 et 7).



### Des aides de la CAF pour les séjours

Pour les 5-12 ans les séjours sont éligibles aux aides Pass'colo et Aide aux Vacances Enfants (AVE).

Pour les 13-17 ans les séjours sont éligibles à l'Aide aux Vacances Enfants (AVE).

Un formulaire à compléter sera transmis par mail aux familles concernées uniquement. L'aide sera automatiquement déduite du montant de votre facture. Pour obtenir plus d'informations sur votre éligibilité, consultez votre espace personnel sur le site de la CAF.

## 3 DES OFFRES DE LOISIRS 10/13 ET 14/17 ANS

### Les loisirs de 10 ans (CM2) à 17 ans (terminale)

Cette offre de loisirs permet de découvrir, seul ou en groupe, un panel d'activités sportives, culturelles, artistiques, créatives... Une programmation à la carte est proposée à chaque période de vacances scolaires, à la journée ou à la demi-journée (sorties, visites, minis-tages...). Ces activités se déroulent dans les centres socioculturels de la Ville et aux alentours.

#### S'inscrire : loisirs 10-13 ans

Après la mise à jour de votre dossier famille : inscription via l'**Espace familles (voir p.18-19)**. Ou, **uniquement pour les familles n'ayant pas la possibilité de réserver via l'Espace familles** : retourner la fiche de réservation à la Direction des jeunes, des sports et de l'action socioculturelle au Carré des services. Fiche disponible dans le programme d'activités vacances 3/17 ans dans les lieux publics de la ville, dans les services, ou téléchargeable sur [saint-herblain.fr](http://saint-herblain.fr). La date limite d'inscription est fixée la veille à 12 h dans la limite des places disponibles. Certaines activités sont gratuites.

En cas d'annulation anticipée : demande par écrit **au plus tard le vendredi de la semaine précédent l'activité avant 12 h**, soit via l'Espace familles, ou directement au Carré des services.

Une réservation ne sera pas facturée : en cas de maladie à réception d'un certificat médical, ou en cas de déménagement ou force majeure à réception d'un justificatif dans un délai de 3 jours après le désistement, soit via l'Espace familles, soit directement à la direction.

**Exemple** : pour les activités de la semaine 29, la date limite d'annulation est le vendredi à 12 h de la semaine 28.

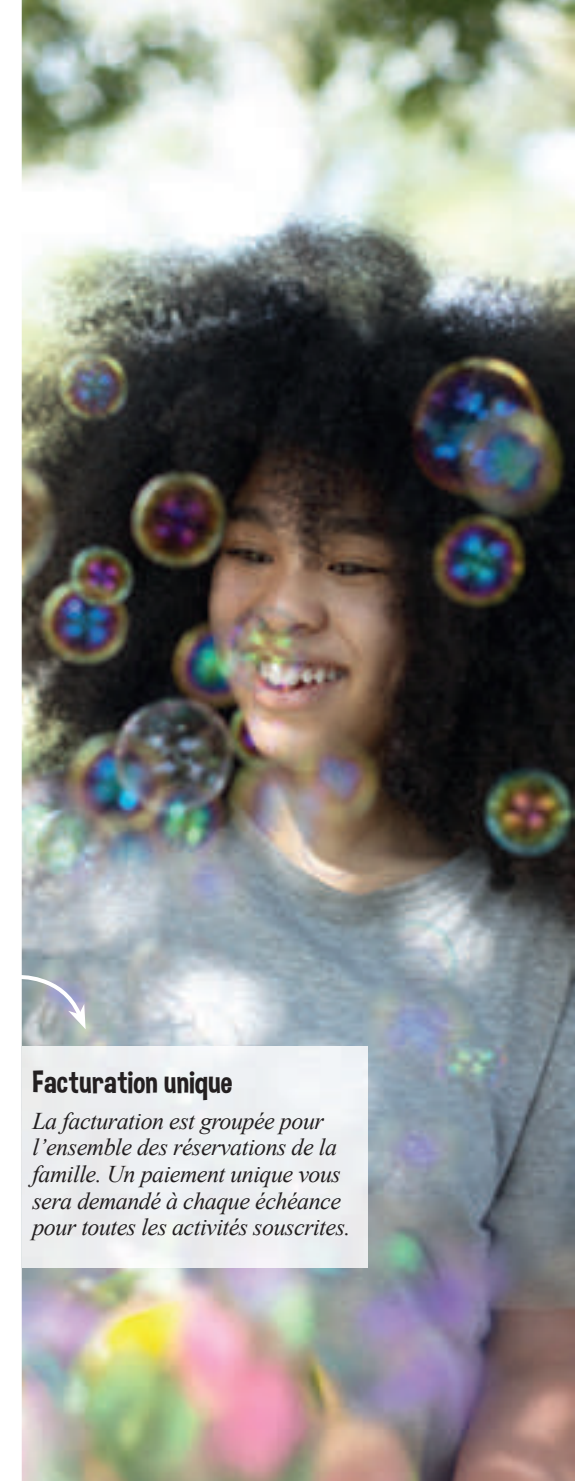
La Ville s'autorise à annuler une activité :

- en deçà d'un nombre minimum d'inscrits et au plus tard le vendredi de la semaine précédente à 17 h
- en cas de force majeure, (ex : événement climatique)

#### S'inscrire : loisirs 14-17 ans

Inscription simplifiée via **QR Code dans La Prog'** ou au Pôle jeunes du Carré des services. La date limite d'inscription est fixée jusqu'à 2 h avant le départ de l'activité dans la limite des places disponibles et sous réserve de fournir les documents nécessaires (autorisation parentale et fiche sanitaire fournies par la direction, règlement de l'activité le jour J, si payante). Tarification au forfait. Certaines activités sont gratuites. Annulation par écrit **au plus tard la veille à 12 h**.

Contacter la Direction des jeunes, des sports et de l'action socioculturelle (page 7).



#### Facturation unique

La facturation est groupée pour l'ensemble des réservations de la famille. Un paiement unique vous sera demandé à chaque échéance pour toutes les activités souscrites.

### La Prog'

Le programme des 14-25 ans

Loisirs • culture • formation projets professionnels • santé prévention • mobilité • bons plans...

À disposition dans les lieux publics et commerces de la ville, et sur [saint-herblain.fr](http://saint-herblain.fr)



# 4 DES STAGES SPORTIFS 6/10 ET 10/15 ANS

Les stages pour les enfants nés entre 2016 et 2020 (du CP au CM2) et les enfants nés entre 2012 et 2016 (du CM2 à la 3<sup>e</sup>)

## Stages 6/10 ans - enfants nés entre 2016 et 2020

Les stages sportifs se déroulent sur 2 à 5 jours (sauf jours fériés) avec un accueil de 8 h 30 à 17 h 15 (possibilité d'apporter son pique-nique à réchauffer sur place). Votre enfant pourra progresser sur un duo d'activités physiques qu'il pratique tous les matins de 9 h à 12 h (choisis au moment de l'inscription). L'après-midi est consacré à la découverte d'activités multisports qui peuvent varier en fonction des souhaits des enfants.

## Stages 10/15 ans - enfants nés entre 2012 et 2016

Les activités se déroulent l'après-midi de 14 h à 17 h. Les jeunes sont sous la responsabilité de l'équipe d'animation.

Des stages aquatiques sont également proposés pour les 7-10 ans pendant les vacances scolaires (40 min par séance sur 5 ou 6 séances, hors jours fériés).

### S'inscrire

Après la mise à jour de votre dossier famille : inscription via l'Espace familles (voir p.18-19).

Ou, **uniquement pour les familles n'ayant pas la possibilité de réserver via l'Espace familles** : retourner la fiche de réservation à la Direction des jeunes, des sports et de l'action socioculturelle au Carré des services. Fiche disponible dans le programme d'activités vacances 3/17 ans dans les lieux publics de la ville, dans les services, ou téléchargeable sur [saint-herblain.fr](http://saint-herblain.fr).

Annulation : demande par écrit dans un délai d'une semaine avant le début du stage sportif, soit via l'Espace familles, soit directement auprès de la direction. Passé ce délai, le stage sera facturé.

La Ville s'autorise à annuler un stage sportif :

- en deçà d'un nombre minimum d'inscrits et au plus tard 8 jours avant la date du stage
- en cas de force majeure (ex : événement climatique)

Une réservation ne sera pas facturée : en cas de maladie à réception d'un certificat médical, ou en cas de déménagement ou force majeure à réception d'un justificatif dans un délai de 3 jour après le désistement, soit via l'Espace familles, soit directement à la direction.

Contactez la Direction des jeunes, des sports et de l'action socioculturelle (page 7).



### Facturation unique

La facturation est groupée pour l'ensemble des réservations de la famille. Un paiement unique vous sera demandé à chaque échéance pour toutes les activités souscrites.

# 5 DES STAGES ARTISTIQUES À LA MAISON DES ARTS

Les activités pour les vacances scolaires (sauf été et Noël)

Pendant les vacances scolaires d'automne, d'hiver et de printemps, la Maison des Arts propose des stages artistiques. Ces stages permettent de découvrir ou d'approfondir une pratique artistique en musique, arts plastiques ou arts numériques.

Ils se déroulent à la Maison des Arts ou à l'antenne Nord-Mandela du lundi au jeudi de 14 h à 17 h et jusqu'à 18 h le vendredi (un accueil est assuré jusqu'à 18 h pour les enfants inscrits en accueils de loisirs). Des stages à la journée mixant accueil de loisirs et pratique artistique sont également proposés. Les stages artistiques s'adressent aux enfants et adolescents.

### S'inscrire

Les pré-inscriptions s'effectuent :

- en ligne sur [maisondesarts.saint-herblain.fr](http://maisondesarts.saint-herblain.fr)
- ou en téléchargeant la fiche d'inscription sur [maisondesarts.saint-herblain.fr](http://maisondesarts.saint-herblain.fr) et en l'envoyant par mail à [maisondesarts@saint-herblain.fr](mailto:maisondesarts@saint-herblain.fr)
- ou en déposant la fiche d'inscription à détacher dans les programmes d'activités vacances 3-17 ans à disposition dans les lieux publics de la ville ou téléchargeable sur [saint-herblain.fr](http://saint-herblain.fr); directement à l'accueil de la Maison des Arts à partir de la date précisée dans le calendrier central.

Un tirage au sort est effectué lorsque le nombre d'inscrits est supérieur au nombre de places disponibles.

Un mail de confirmation d'inscription, ou de positionnement en liste d'attente vous est alors adressé, accompagné d'une fiche sanitaire à nous retourner complétée et signée avant le début du stage (personne à contacter, allergies, observations éventuelles...).

Retrouvez l'ensemble de l'offre des stages artistiques ainsi que le calendrier et le formulaire d'inscription sur le site [maisondesarts.saint-herblain.fr](http://maisondesarts.saint-herblain.fr) et dans les programmes d'activités vacances 3-17 ans.



### Ouverture des inscriptions aux stages artistiques

Lundi 21 septembre 2026  
Lundi 25 janvier 2027  
Lundi 22 mars 2027

## modalités pratiques S'INSCRIRE AUX ACTIVITÉS

### Plusieurs façons de s'inscrire aux activités



#### 1 En ligne via l'Espace familles

Simple et confidentiel, l'Espace familles offre un espace personnalisé, pratique et sécurisé, accessible 24 h / 24.

- Connectez-vous sur : [espace-familles.saint-herblain.fr](http://espace-familles.saint-herblain.fr).
- Sélectionnez l'activité souhaitée parmi les offres de la Direction de l'éducation et la Direction des jeunes, des sports et de l'action socioculturelle.
- Suivez la validation de votre demande d'inscription en consultant le « Calendrier des inscriptions ».

*L'inscription via l'Espace familles sera possible sous réserve d'avoir mis à jour son dossier famille et que celui-ci soit bien complet.*

*Séjours 5-17 ans : lors de l'inscription, si vous êtes éligible aux aides de la CAF (AVE et/ou Pass'colo), un formulaire de consentement vous sera adressé automatiquement afin de permettre à la Ville de mobiliser ces aides (voir p.14).*

#### 2 À l'accueil des directions

- Pour une inscription aux activités de la Direction de l'éducation : 9 rue de Charente (page 6)
- Pour les activités organisées par la Direction des jeunes, des sports et de l'action socioculturelle : 15 rue d'Arras (page 7)

**À noter : les préinscriptions aux cours collectifs de natation se font directement dans les piscines Renan ou Bourgonnière.**

- Pour une inscription aux activités culturelles (musique, arts plastiques, stages artistiques, bibliothèque, spectacles...) s'adresser à la Maison des Arts, 26 rue de Saint-Nazaire, ou La Bibliothèque en fonction des offres (pages 9, 11 ou 17).

#### 3 Par courrier

Retournez l'inscription ou la fiche de réservation à l'activité directement par courrier postal aux directions organisatrices des activités. Vous trouverez au niveau de chaque offre proposée dans ce guide, la direction à contacter (pages 6, 7 et 9).

- **Direction de l'éducation**  
Mairie de Saint-Herblain - 2 rue de l'Hôtel de Ville
- **Direction des jeunes, des sports et de l'action socioculturelle**  
Carré des services, 15 rue d'Arras
- **Maison des Arts** - 26 rue de Saint-Nazaire

*Accueils de loisirs, loisirs 10-13 ans et stages sportifs : uniquement pour les familles n'ayant pas la possibilité de s'inscrire via l'Espace familles.*

En dehors de l'utilisation de l'Espace familles, nous vous invitons à nous communiquer vos coordonnées mail pour bénéficier des informations municipales : newsletter, rappel des dates d'inscription, factures.

Une seule condition :  
votre dossier  
« famille » à jour pour  
l'année scolaire  
2026/2027

### Des modes de paiement pour faciliter vos démarches, à privilégier

#### 1 Prélèvement automatique

Formulaire d'adhésion au prélèvement automatique disponible via l'Espace familles dans la rubrique « factures » puis choisir « factures ». Le prélèvement SEPA s'effectue sur votre compte bancaire à la date mentionnée sur votre facture.

En cas de difficultés, vous pouvez contacter la Direction de l'éducation afin de prendre rendez-vous pour vous accompagner dans vos démarches : 02 28 25 26 39.

#### 2 Paiement en ligne, sur l'Espace familles

Accessible 24 h / 24 et sécurisé, l'Espace familles facilite vos démarches et vous permet de régler avec votre carte bancaire via internet.

#### 3 Autres modes de paiement

Les autres modes de paiement restent toutefois ouverts aux familles ne pouvant avoir recours à ces deux modes de paiement, sous réserve de contacter la Direction de l'éducation : 02 28 25 26 39.

Les « CESU » (Chèques Emploi Service Universel) ne sont pas autorisés actuellement pour le règlement des accueils de loisirs organisés pendant les vacances scolaires.

Les familles sont invitées à être à jour de tout paiement avant toute nouvelle inscription aux différents services et activités proposés par la Ville.

## modalités pratiques METTRE À JOUR VOTRE DOSSIER FAMILLE

Pour accéder aux offres municipales, vous devez créer (pour une nouvelle inscription) ou mettre à jour (pour un renouvellement) votre dossier famille. La mise à jour de votre dossier est obligatoire chaque année.

#### Création du dossier famille

Pour créer votre dossier famille, vous pouvez :

- Soit prendre rendez-vous avec les services de la Ville
  - Soit créer votre dossier en ligne : [espace-familles.saint-herblain.fr](http://espace-familles.saint-herblain.fr)
- Pour préparer votre dossier en ligne, vous devez scanner les documents ci-dessous (format jpeg, pdf...) qui seront à joindre via l'Espace familles.

#### Pièces à fournir :

- Votre livret de famille complet (toutes les pages jusqu'au dernier enfant + 1 page blanche)
- Un justificatif de domicile récent de moins de 3 mois (facture EDF, quittance de loyer, etc.)
- Une notification de la CAF en cours de validité lors de l'établissement de votre dossier (indiquant votre numéro d'allocataire et votre quotient familial)

Si vous n'êtes pas allocataire de la CAF, faites calculer votre quotient par les services municipaux, en contactant la Direction de l'éducation ou la Direction des jeunes, des sports et de l'action socioculturelle (contacts p.6 et 7).

- Complétez l'ensemble des informations demandées.

#### Mise à jour du dossier famille

Chaque année, vous devez mettre à jour :

**Votre dossier famille :** directement via l'Espace familles, pour accéder aux activités de l'année scolaire suivante, et afin de donner votre consentement aux différentes autorisations nécessaires à l'accueil de votre enfant.

**Pensez à mettre à jour la ou les fiches enfants,** lorsque votre enfant fréquente une activité périscolaire ou extrascolaire, ou lorsqu'il est scolarisé dans une école publique de Saint-Herblain.

#### Si votre enfant est concerné par un Projet d'accueil individualisé (PAI\*) :

Lors de la création ou la mise à jour du dossier famille : cochez « oui » à la question « Votre enfant dispose-t-il d'un PAI ? ».

Vous devrez obligatoirement fournir un formulaire PAI Ville (le PAI de l'école n'est pas applicable dans les activités périscolaires et extrascolaires). Sans ce document, l'enfant ne pourra pas être accueilli et l'inscription sera refusée. Formulaire disponible via l'Espace familles, sur [saint-herblain.fr](http://saint-herblain.fr) ou sur demande auprès de la Direction de l'éducation.

Le formulaire sera à faire signer par le médecin ou le spécialiste qui suit votre enfant et sera à retourner obligatoirement, en version originale, auprès de la direction organisatrice de l'activité :

- En mains propres ou dans la boîte au lettre de la direction sous pli cacheté (voir adresses page 18 - point 2)
- Ou par courrier : indiquer sur l'enveloppe : « Pli confidentiel » (voir adresses page 18 - point 3)

**En dehors de la période de mise à jour du dossier, signalez le PAI :**

- Via la messagerie de l'Espace familles
- Ou, pour les familles n'ayant pas la possibilité d'utiliser l'Espace familles : par mail à [education@saint-herblain.fr](mailto:education@saint-herblain.fr) ou [djsas@saint-herblain.fr](mailto:djsas@saint-herblain.fr) ou [maisondesarts@saint-herblain.fr](mailto:maisondesarts@saint-herblain.fr)

Le service concerné prendra ensuite contact avec vous.

\* PAI : document précisant les modalités de prise en charge de l'enfant en collectivité.

## Des démarches simplifiées

### Mise à jour du dossier famille via l'Espace familles

Une adresse de messagerie est obligatoire pour la création du compte et sera communiquée à nos services pour l'enregistrement de votre dossier.

- Connectez-vous sur : [espace-familles.saint-herblain.fr](http://espace-familles.saint-herblain.fr)
- Renseignez votre identifiant : l'adresse mail communiquée aux services de la Ville
- Cliquez sur « mot de passe oublié » pour générer un mot de passe automatique sur votre boîte mail.

Il faudra changer ce mot de passe lors de votre première connexion.

Une fois votre dossier mis à jour et validé par les services, sélectionnez l'enfant puis l'activité souhaitée dans l'Espace familles afin d'effectuer vos réservations.

### Mise à jour du quotient familial pour le calcul de vos tarifs

Pour simplifier la mise à jour annuelle de votre quotient familial, autorisez le partage de données avec la CAF de Loire-Atlantique.

- Donnez votre consentement en ligne via l'Espace familles.
- Ou : pour les familles n'ayant pas la possibilité d'utiliser l'Espace familles : complétez et envoyez le formulaire par écrit aux directions.

Formulaire « Autorisation de partage de données entre la CAF de Loire-Atlantique et la Ville de Saint-Herblain », disponible sur [espace-familles.saint-herblain.fr](http://espace-familles.saint-herblain.fr) ou sur [saint-herblain.fr](http://saint-herblain.fr)

Avec votre consentement, la Ville récupère votre quotient familial auprès de la CAF pour calculer vos tarifs pour l'année scolaire suivante.

Le consentement est valable aussi longtemps que vous utilisez nos services, 1-2-3 ans...

À tout moment, il est possible de retirer votre consentement en adressant un courrier aux directions.

*À noter : nos services ne sont habilités à récupérer votre quotient familial qu'une seule fois par an.*

*Par conséquent, en cas de changement entraînant la modification de votre quotient, vous devez transmettre votre attestation CAF à jour via l'Espace familles, rubrique « Mes démarches ». Sans information de votre part, aucune modification de quotient familial ne sera faite dans votre dossier. Enfin, l'application du nouveau quotient sera effective le premier jour du mois suivant la démarche et aucune régularisation ne sera faite sur les factures précédentes.*

## Pour vous accompagner

Tout au long de l'année, les directions proposent des rendez-vous personnalisés pour vous familiariser avec l'utilisation de l'Espace familles sur différents supports (ordinateur, tablette, smartphone). Prise de rendez-vous obligatoire par téléphone (contacts directions p.6 et 7). Un accompagnement au numérique gratuit est également possible toute l'année à la Mairie de Saint-Herblain, au Carré des services, et au Pôle de services publics du Sillon. Renseignements : 02 28 25 23 16.

Les règlements intérieurs des activités proposées par la Ville de Saint-Herblain sont affichés dans les structures d'accueil, disponibles sur demande auprès de nos services et téléchargeables sur [saint-herblain.fr](http://saint-herblain.fr) et via l'Espace familles.

# DISPONIBLES DANS LES LIEUX PUBLICS DE VOTRE VILLE

Des offres pour chaque période de vacances

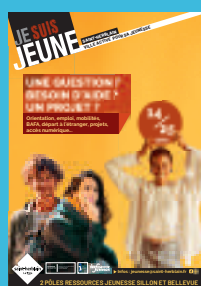


Des offres de séjours d'été 5/17 ans

Un guide pratique annuel 3/17 ans

Le programme trimestriel des 14/25 ans

Des événements toute l'année



Pour recevoir chaque semaine les événements, bons plans et toutes les aides pour les ados.



Pour suivre l'actualité ados du Pôle Jeunesse.